



MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 26-24/MDAT/PRMP/ACO-PS

13/11/2024

1. Le MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivant sous plis fermés pour exécuter : Entretien et réparation de groupe électrogène de la DGSF .

Les Fournitures ou Préstations constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à quatité fixe conclu à prix forfaitaire

3. Le Dossier de Consulation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : RASOLOFO Rajaona Radonirina
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : ANOSY
- E-mail : mdat.prmp@gmail.com
- Bureau : Personne Responsable des Marchés Publics, , Étage : MDAT ANOSY , Porte : 4

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix doit être retiré à MDAT ANOSY moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : vingt mille Ariary (Ar 20 000.00)

Le paiement devra être effectué ou son équivalent en monnaie librement convertible auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ImmeublePlan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

5. Les plis devront parvenir à Personne Responsable des Marchés Publics , étage: MDAT ANOSY / porte: , au plus tard le 25/11/2024 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leur représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne

seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à _____, Le 13/11/2024

La Personne Responsable des Marchés Publics